



Département des Pyrénées-Atlantiques  
Commune de BILLERE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt et un le 06 avril à 18 Heures trente, le Conseil municipal de Billère s'est réuni au gymnase Roger Tétin, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 29 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 mars 2021.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme AUCLAIR. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. Mme FOURCADE. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. Mme WEISS. M. BAYSSAC. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. Mme BOGNARD. M. RIBETTE. Mme VEILHAN.

S'étaient fait représenter : M. CHAVIGNE (qui a donné procuration à M. LALANNE). Mme LABOURET (qui a donné procuration à Mme GARCIA-ORCAJADA). M. FRETAY (qui a donné procuration à M. LESCHIUTTA). Mme FLEURY BONNE (qui a donné procuration à Mme FLOUS).

Absent excusé : M. TALAALOUT.

A été nommée secrétaire : M. MAZODIER.

SEANCE DU MARDI 06 AVRIL 2021

**N°2020.12.01**

### **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE-COMpte RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et en vertu des compétences déléguées par le Conseil municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises à savoir :

- Signature d'un contrat de cession pour l'exploitation du spectacle « FRATERNELLES » le 09/04/21 pour un montant de 1 460 € ;
- Signature d'une convention avec Mme Betty DUFOUR pour la réalisation de six ateliers Récup Vélo dans le cadre du projet FASILAVELO et pour un montant maximum de 900€ ;
- Signature de l'avenant n°4 au marché public d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux (N° 16-008) avec l'entreprise INTERENERGIES pour un montant de 5400 € TTC ;
- Signature de l'avenant n°4 au marché d'entretien ménager de bâtiments communaux pour le lot n°1 Entretien des bâtiments scolaires avec l'entreprise APR pour un montant de 259,20 € ;
- Signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle de spectacle avec la Société d'Équipement des Pays de l'Adour pour un montant de 30 000 € ;
- Décision de non préemption d'une maison située au 17 Avenue du Tonkin appartenant à M. PEYRET Jean-François ;
- Décision de non préemption d'une maison et un garage situés au 11 Allée des Marnières appartenant aux Consorts PEYROU ;
- Décision de non préemption d'une maison située au 10 Avenue Jean Jaurès appartenant à Mme MARQUES Jessica Olivia ;
- Décision de non préemption d'une maison individuelle située au 3 Chemin Transversal appartenant à M. et Mme LABARCAT Jean ;
- Décision de non préemption d'une maison située au 61 rue du Lacaoü appartenant à Mme ARLAUD Marie-Laure ;
- Décision de non préemption d'une maison située au 17 rue d'Iraty appartenant à M. PHORDOY François ;
- Décision de non préemption d'une maison jumelée située au 61 rue du Lacaoü appartenant à Mme OGIRE Chantal ;

- Décision de non préemption d'une maison située au 1 rue Guynemer appartenant à M. Antonio BEZOS LOPEZ, Mme Olga Maria CORREIRA DE FIGUEIREDO, Mme Maria Del Carmen BEZOS, M. Nazario Manuel Tertulino BEZOS ;
- Décision de non préemption d'une maison située au 25 rue d'Iraty appartenant à M. Pierre LASSANSAA, Mme Martine JAQUENOD ;
- Décision de non préemption d'une maison individuelle située 3 Rue de Navarre appartenant à Mme Nathalie Catherine SAGE et M. François POEYDOMENGE ;
- Décision de non préemption d'un terrain situé Chemin Transversal appartenant à M. et Mme Jean LABARCAT ;
- Décision de non préemption d'une extension de jardin située rue Gensemin appartenant à Mme PERALDI (Epse BAPSERES) Pascale Marie Louise Thérèse ;
- Décision de non préemption d'une maison d'habitation avec garage situés au 24 Chemin de la Coulée verte appartenant à M. MARQUES Diamantino, Mme GONCALVES DE ALMEIDA ;
- Décision de non préemption d'une maison située au 2 rue Nungesser appartenant à M. Patrick Albert Jean REMIGNON, M. Noël Jean Marie REMIGNON, Mme Patricia Lucie REMIGNON ;
- Décision de non préemption d'une maison située au 33 Avenue du Tonkin appartenant à M. CAMBON Arnaud ;
- Décision de non préemption d'une maison jumelée située au 61 rue du Lacaoü appartenant à Mme OGIRE Chantal.